

## Renouvellement titre de séjour étudiant

## Par Rone SY, le 24/09/2018 à 15:43

Je suis étudiant arrivé en France avec un visa long séjour étudiant en 2017validé par l'OFII. Pour le renouvellement de mon titre de séjour, je suis pris en charge par un tiers. Il a fourni ses bulletins de salaire de mai et juin mais n'ayant pu retrouver ceux de juillet et août, il s'est fait délivré des duplicas mais sur lesquels est écris en filigrane "Sans valeur juridique". Il m'a délivré une attestation sur l'honneur. J'ai réussi aux examens et dispose d'un certificat d'assuidité. Mon dossier est complet et j'ai rendez-vous à la sous préfecture le 02 octobre 2018.

La préféecture va-t-elle accepter ces duplicatas?

Merci de vos réponses